



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 36 (dont 2 procurations)

N° 1

OBJET :

BELLERIVE SUR
ALLIER

PLATEAU D'ECONOMIE
SPORTIVE

AMENAGEMENT
DE
LA BOUCLE
DES ISLES

SPORTING TENNIS
CLUB

ACQUISITION
DES PARCELLES
AI 119-123-127 (partie)-
128-129(partie)-135-136-
187-221-224-225-AD 119-
131
ET DEMANDE DE
SUBVENTION

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – JD. BARRAUD (à partir de la délibération n° 6) - JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE – Mme C. SEGUIN à M. J. KUCHNA

Absents excusés :

M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Mmes A. CORNE – F. SEMONSUT, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. C. BERTIN – G. MARSONI – P. COLAS - F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : 15 AVR. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de sport et en matière de loisirs et d'équipements touristiques,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 août 2016 relatif à la stratégie de développement de Vichy Communauté par l'économie du sport,

.../...

Vu l'étude de faisabilité menée par le cabinet Crescendo Conseil afférente à la restructuration du complexe de tennis du Sporting,

Considérant le programme de rénovation de la rive gauche et le projet de plateau sportif de haut niveau porté par Vichy Communauté,

Considérant le site exceptionnel du Sporting Tennis Club sis à Bellerive sur Allier, sur lequel Vichy Communauté souhaite déployer un lieu d'excellence de l'activité tennistique (centre régional de tennis d'excellence, pôle formation notamment de haut niveau, organisation de grandes compétitions,...), et redynamiser le tennis au plan communautaire,

Considérant les différents échanges intervenus entre Vichy Communauté et la Fédération Française de Tennis, la Ligue de tennis Auvergne-Rhône-Alpes, le Comité départemental de l'Allier et les différents acteurs tennistiques locaux (dont le Sporting Club Vichy),

Considérant les négociations globales menées au cours de ces derniers mois entre d'une part, les différents propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé « Le Sporting Club Tennis » sis à Bellerive sur Allier, avenue de la République, « Les Chambons, « Le Golf », (cadastré AI 119, 123, 126, 127, 128, 129, 135, 136, 187, 221, 224 et 225, AD 119 et 131) et du restaurant "LE GALEA" et d'autre part, Vichy Communauté,

Considérant que Vichy Communauté n'a pas vocation à exploiter le restaurant sus dénommé et ses annexes (terrasse et piscine) mais exclusivement les activités sportives,

Considérant donc le souhait de Vichy Communauté de se rendre uniquement acquéreur de la partie affectée aux activités sportives et leurs annexes (tennis, parkings, autres terrains, etc...), consistant en une emprise foncière d'environ 35 000 m² telle qu'elle figure en vert sur le plan ci-joint, sur laquelle doit être réalisée la restructuration du complexe tennistique pour en faire un lieu à la fois d'excellence de l'activité tennistique et du sport pour tous,

Considérant l'intérêt manifesté par un investisseur privé de se rendre propriétaire d'une emprise d'environ 8 000 m² telle qu'elle figure en saumon sur le plan ci-joint (excepté la parcelle AI 125, propriété d'EDF) comprenant le restaurant, la terrasse et la piscine, et du fonds de commerce attaché au restaurant sus dénommé,

Vu l'estimation du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 26 mars 2019, valorisant les biens qu'envisage d'acquérir Vichy Communauté, de la manière suivante :

- Biens appartenant à la SCI MACILE (AI 119-123-127p-129p-135-136-187-221-224-225) à hauteur de 320 000 €, avec marge de négociation de 15%,
 - Biens appartenant à la SCI LE CHALET (AI 128) à hauteur de 25 000 €, avec marge de négociation de 10%,
 - Biens appartenant à la SCI LA BERGERIE (AD 131) à hauteur de 1 000 €, avec marge de négociation de 10%,
- Soit une valeur totale pour lesdits biens après application des marges de négociation possibles de 396 600 €,

Considérant l'accord intervenu entre les différents propriétaires de l'ensemble immobilier et Vichy Communauté afférent à l'emprise immobilière totale du site du Sporting (figurant en vert et en saumon sur le plan ci-joint) et au fonds de commerce attaché au restaurant « LE GALEA » sur un prix total de 1 100 000 €,

Considérant l'accord de l'investisseur privé d'acquérir directement auprès des propriétaires, l'emprise foncière figurant en saumon sur le plan ci-joint et le fonds de commerce susmentionné, au prix global de 700 000 €,

Considérant la possibilité pour Vichy Communauté de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Europe, Région, Département ...),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir au prix global de 400 000 €, une partie du site dénommé « Le Sporting Tennis Club » sis à Bellerive sur Allier, avenue de la République, « Les Chambons », « Le Golf » :

1/ Auprès de la SCI MACILE ou toute personne substituée, les immeubles cadastrés AI 119-123-135-136-187-221-224-225, et une partie des parcelles 127 et 129, pour une emprise totale d'environ 35 000 m², le tout figurant en vert sur le plan ci-joint, consistant en :

- 3 courts de tennis couverts,
- 13 courts extérieurs,
- un court bulle,
- des tribunes,
- une voie d'accès privée donnant sur un vaste parking,

2/ Auprès de la SCI LE CHALET ou toute personne substituée, un petit chalet d'habitation cadastré AI 128,

3/ Auprès de la SCI LA BERGERIE ou toute personne substituée, une parcelle cadastrée AD 131,

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération (découpage, acquisition, etc...).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :


- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.


.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 avril 2019.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

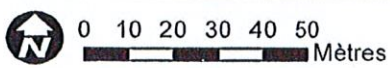
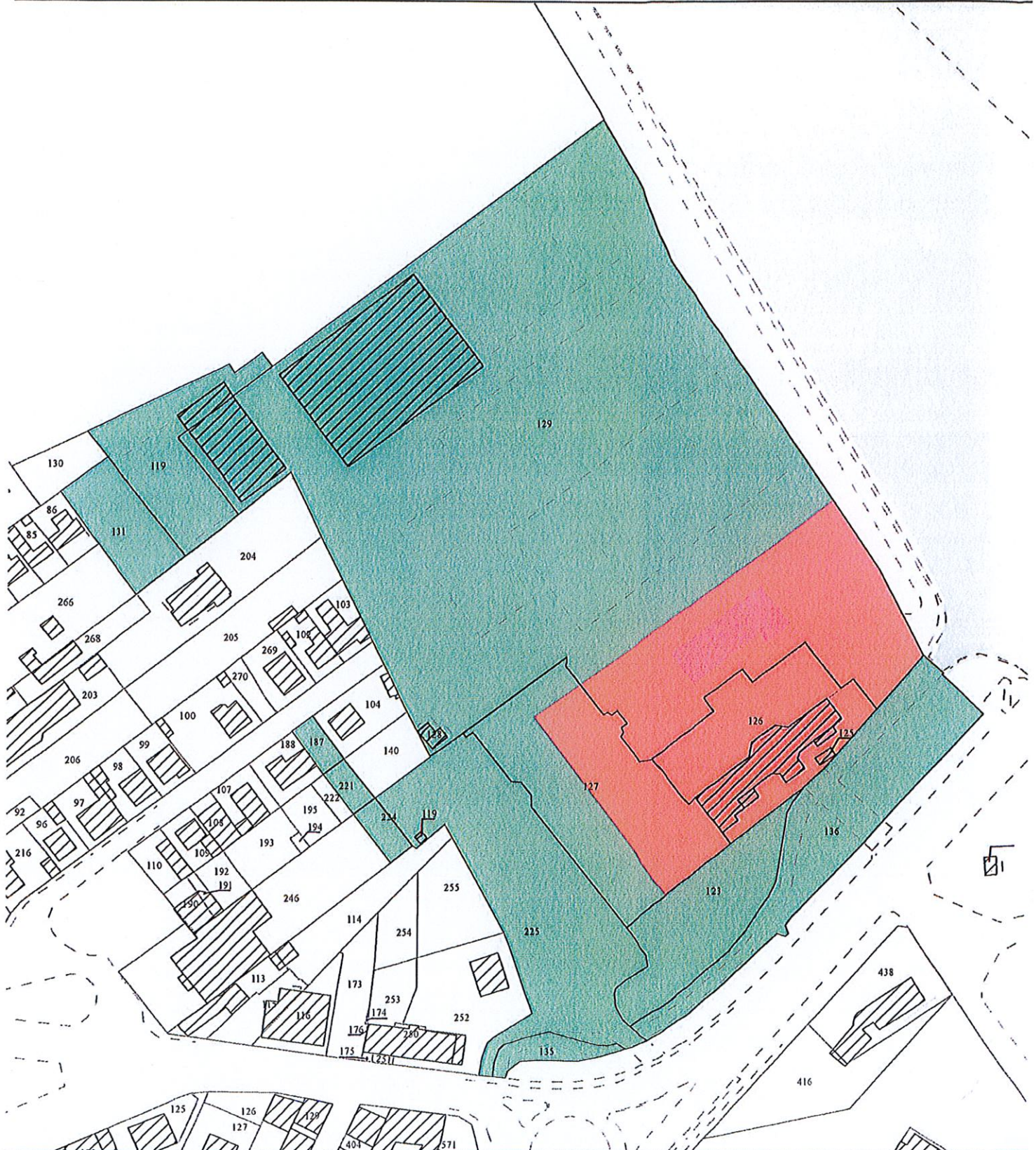
Le Président,

Frédéric AGUILERA



 Restaurent
Piscine - Terrains - 8130 m²

 Infrastructures
Tennistiques - Terrains - 34663 m²



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE -

Objet de l'acte : AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES - SPORTING TENNIS CLUB -
ACQUISITION DES PARCELLES AI 119-123-127 (PARTIE) - 128-129
(PARTIE) - 135-136-187-221-224-225 - AD 119-131 ET DEMANDE DE
SUBVENTION

.....
Date de décision: 11/04/2019

Date de réception de l'accusé 15/04/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11AVR2019_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190411-11AVR2019_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20190411-11AVR2019_1-DE-
1-1_1.pdf)